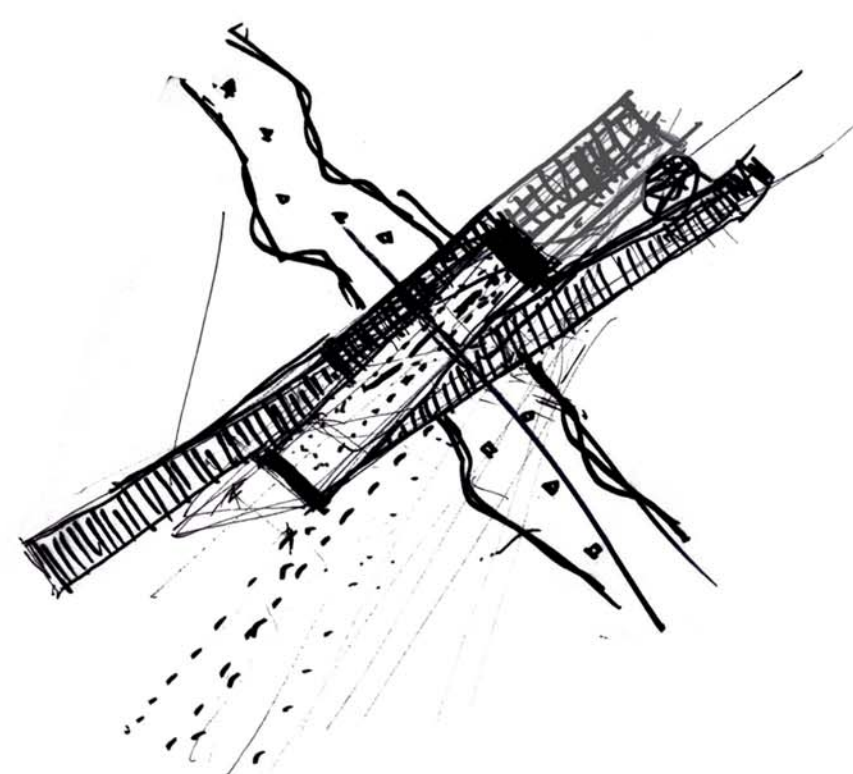
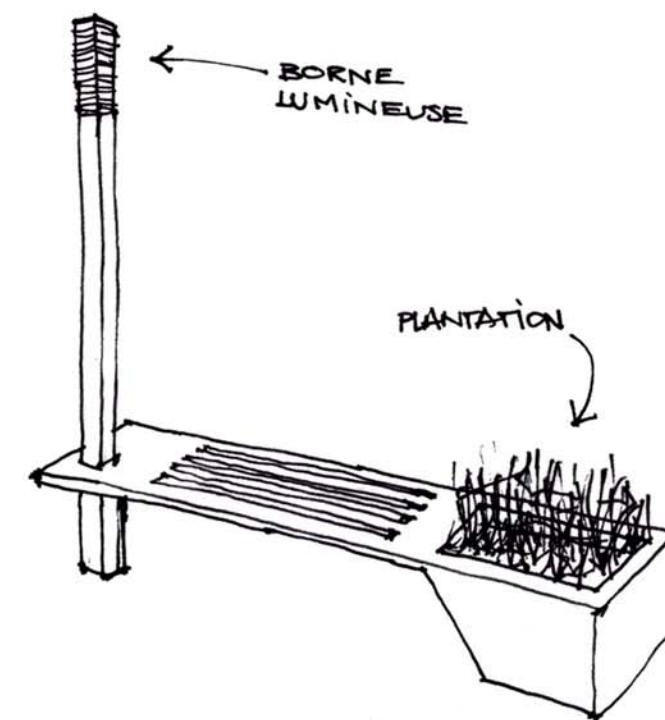


C01 CORRIDORS DE CIRCULATION PROPOSÉS - VIGER ET SAINT-ANTOINE 1:400



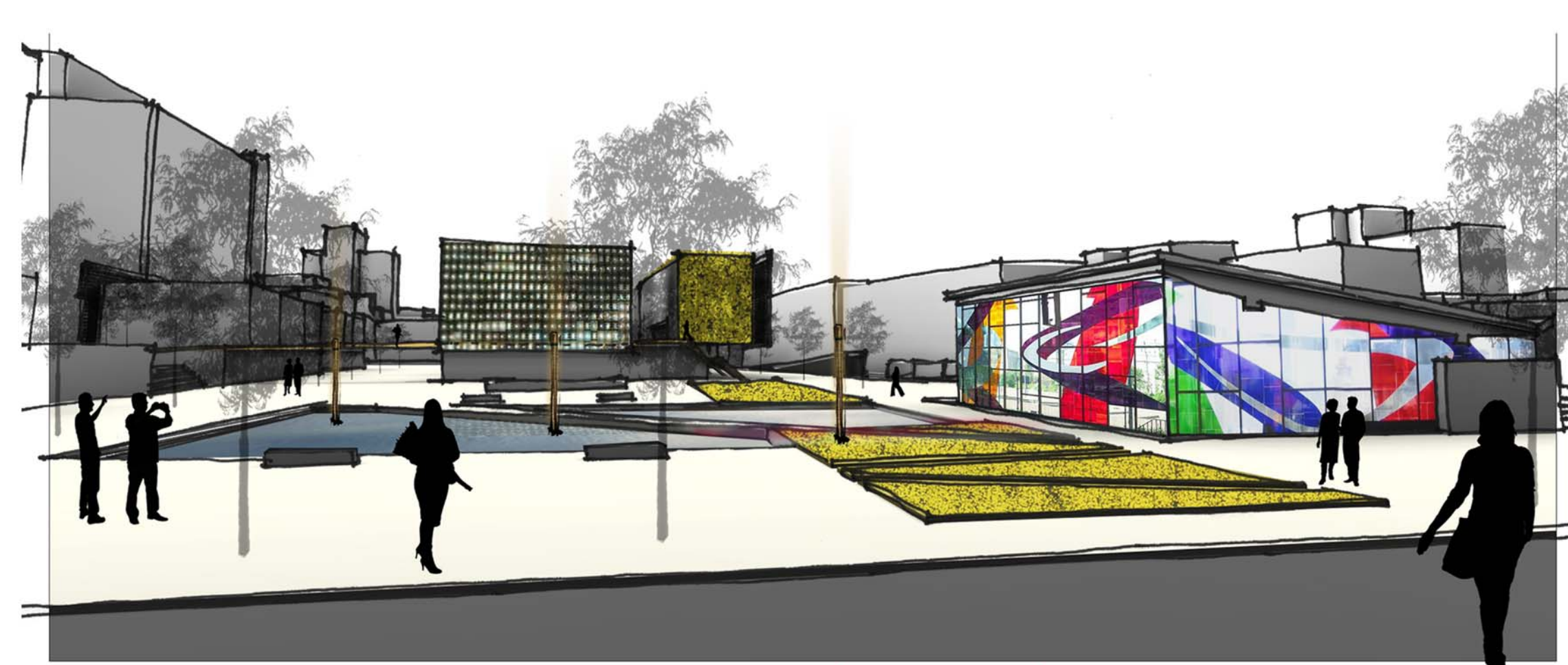
S03 TRAVERSÉE DES DOUVES ET DU CHAMPS-DE-MARS

PAYSAGE LES LIENS VISUELS VERS L'ÉDICULE DU MÉTRO SONT RENFORCÉS PAR LE CADRAGE DE CERTAINES PERSPECTIVES CLÉS, NOTAMMENT PAR LE DISPOSITIF PROPOSÉ DE TRAVERSÉE DES FORTIFICATIONS ET DU CHAMPS DE MARS. LE PROJET MET EN VALEUR LA VERRIÈRE DE LA STATION AU MOYEN D'UN PLAN D'EAU QUI RÉFLÉCHIRA L'ŒUVRE DANS UNE QUANTITÉ INFINIE DE NUANCES, ACCENTUÉES EN SOIRÉE PAR UN RÉTROÉCLAIRAGE. IL CARACTÉRISE AUSSI LES PLUS FORTES REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE LIMITROPHE DU SITE, AUTANT SYMBOLIQUES QUE PHYSIQUES: LES VESTIGES DES FORTIFICATIONS ET LA TRACE DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE. LE PARCOURS DU MÉTRO À LA PLACE JACQUES-CARTIER PERMET DE TRAVERSER GRADUELLEMENT CES DEUX LIMITES ET LES INTERVENTIONS PAYSAGÈRES LIÉES.



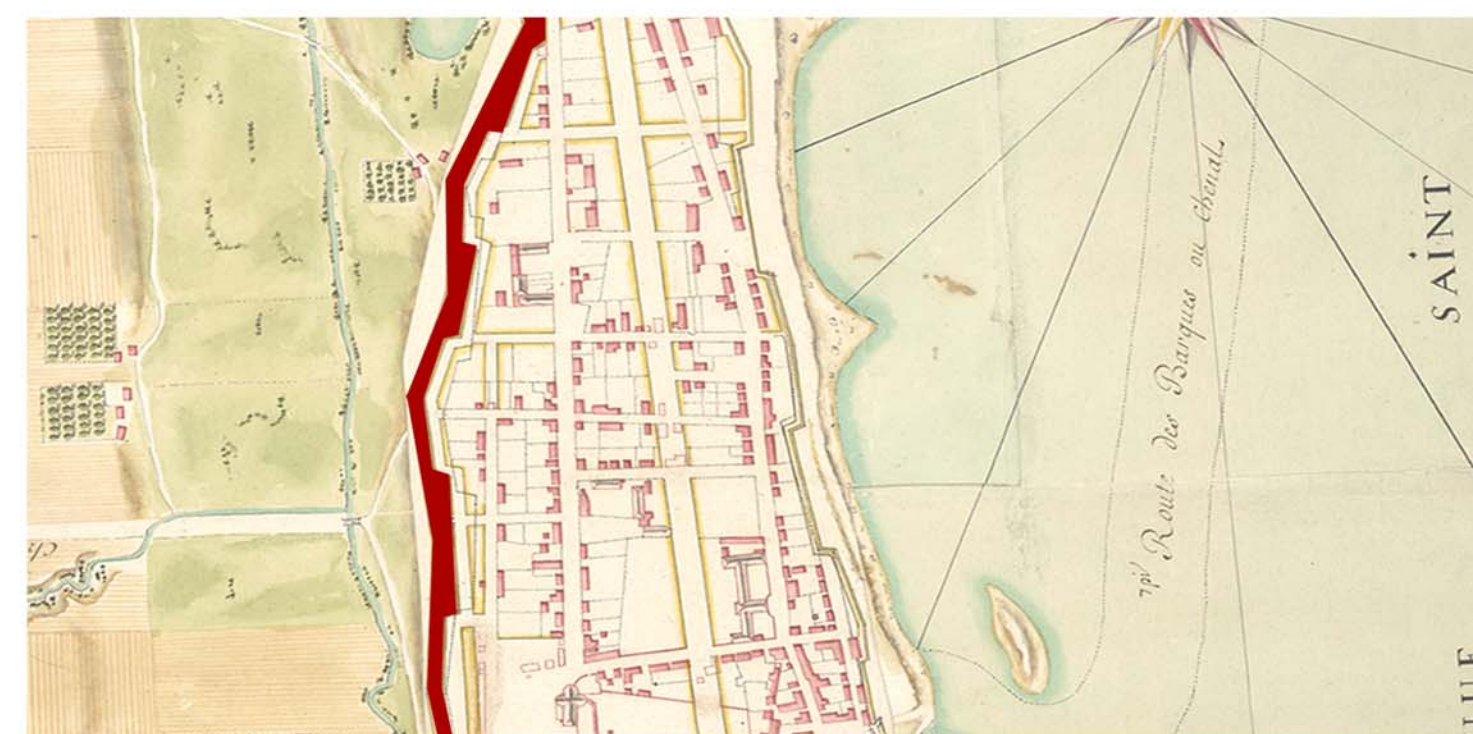
S02 MOBILIER URBAIN INTÉGRÉ

POUR LES FORTIFICATIONS, LA DOUVE EST EMPLIE PAR UNE VÉGÉTATION INDIGÈNE BASSE ET UNE SÉRIE DE FÛTS LUMINEUX CRÉANT UN RIDEAU DE LUMIÈRE POREUX DEVENANT UN APPEL À SE DIRIGER VERS LE VIEUX-MONTRÉAL ET UN SEUIL POUR CELUI-CI. DE LA PLACE JACQUES-CARTIER JUSQU'AU QUAI DU VIEUX-PORT, L'INTÉGRATION DE CES FÛTS LUMINEUX AU MOBILIER URBAIN ACCENTUE LA SPÉCIFICITÉ DE CE PARCOURS D'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE. POUR AFFIRMER LA TRACE DE L'AUTOROUTE, UN ÉCRAN LUMINEUX DONNANT SUR LA PLACE DU MÉTRO REFLÈTE SIMULTANÉMENT LES MODULATIONS DU FLUX AUTOROUTIER SOUTERRAIN. PARALLÈLEMENT, UNE BANDE DE VÉGÉTATION INDIGÈNE DÉBUTANT SUR LA PLACE DU MÉTRO S'INTÈGRE AU BÂTIMENT POUR ULTIMEMENT COUVRIR L'AUTOROUTE SUR TOUTE LA LONGUEUR DU SITE.



V06 PLACE PUBLIQUE - MISE EN VALEUR DE L'ÉDICULE DU MÉTRO ET DE LA TRACE DE L'AUTOROUTE

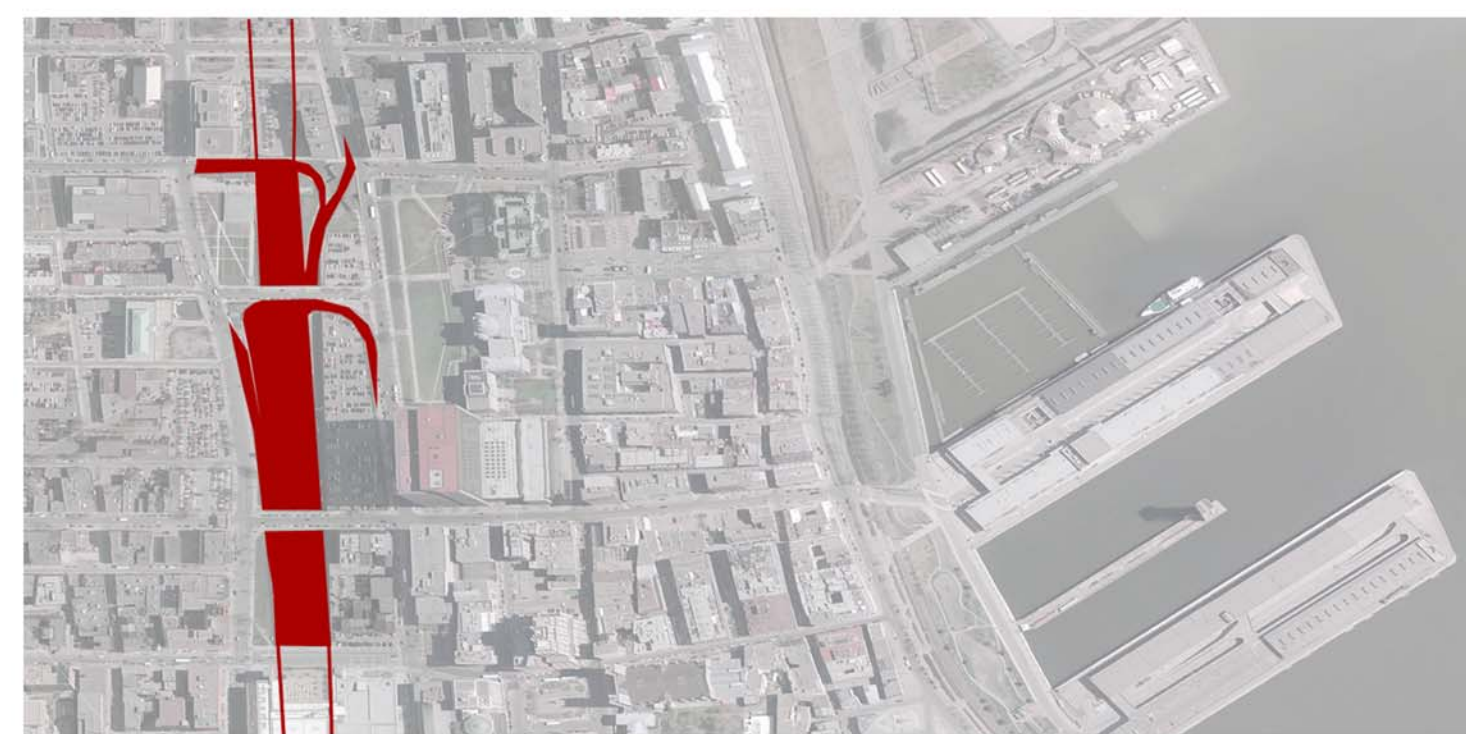
ÉCHANGEUR MODAL LE SITE EST UNE ZONE D'ÉCHANGES CIRCULATOIRES MULTIPLES ET À FORTE DENSITÉ: AUTOROUTE, VOIES DE SERVICES, RUES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, STATION DE MÉTRO, PISTES CYCLABLE. LE PROJET AFFIRME DE FAÇON POSITIVE ET EFFICACE LA NATURE DU SITE COMME CORRIDOR MAJEUR DE CIRCULATION. PAR LA CONSOLIDATION DE LA PISTE CYCLABLE ET L'AJOUT D'UNE LIGNE DE TRAMWAY, TOUTES DEUX AMÉNAGÉES EN VOIES PROTÉGÉES DE PART ET D'AUTRES DE VIGER ET SAINT-ANTOINE; LE LIEN AVEC LA STATION DE MÉTRO ET LA LARGEUR DES CHAUSSÉES EXISTANTES FONT DU SITE UN ENDROIT IDÉAL POUR CES DEUX AMÉNAGEMENTS. PAR DES ACCÈS À L'AUTOROUTE DANS L'AXE DES RUES PAR LE BIAIS D'UNE VOIE À USAGE MULTIPLE (STRUCTURE D'ACCÈS, STATIONNEMENT ET EXTENSION DES ZONES PIÉTONNES AUX INTERSECTIONS) AFIN DE PERMETTRE UNE PERMÉABILITÉ COMPLÈTE DES TROTTOIRS.



P08 1810 - LES FORTIFICATIONS COMME LIMITE ABSOLUE DE LA VILLE



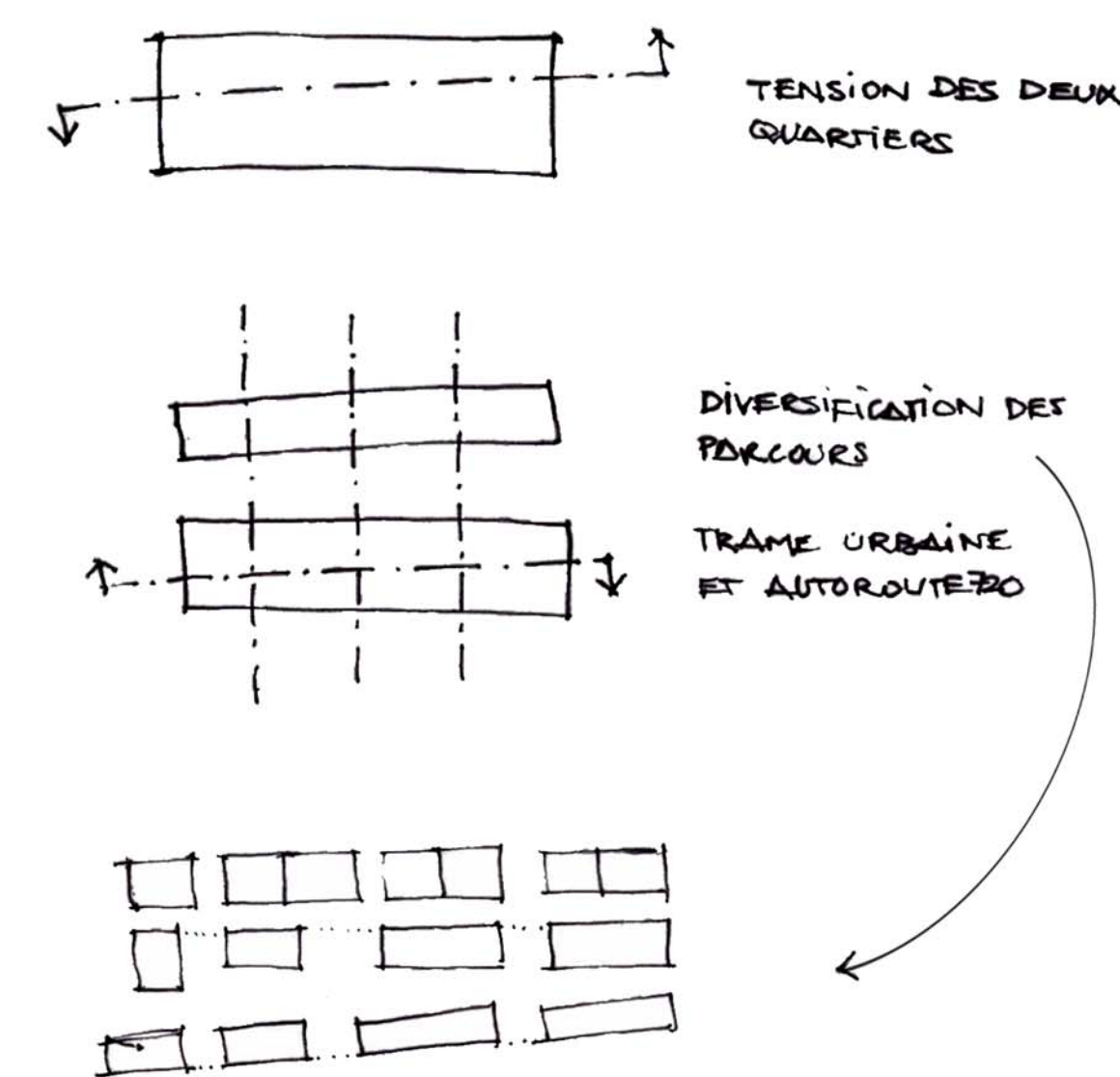
P07 1907 - LE VIDE DU CHAMPS DE MARS COMME LIMITE POREUSE



P06 SITUATION ACTUELLE - L'AUTOROUTE COMME LIMITE IMPERMÉABLE



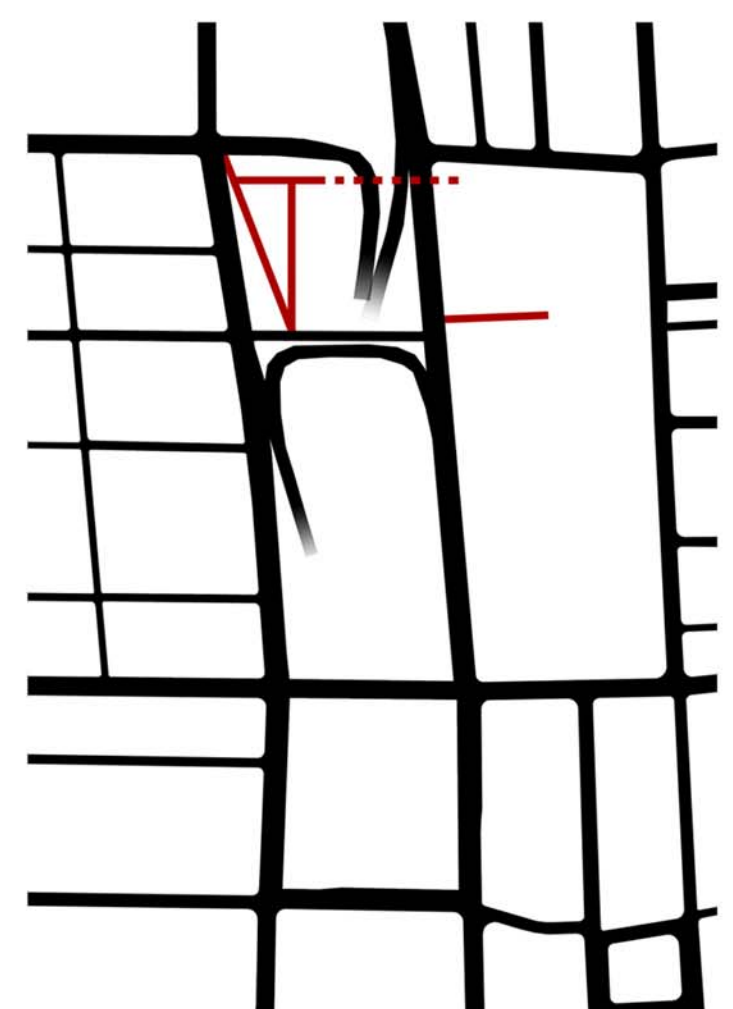
P01 RAMIFICATIONS MÉTROPOLITAINES DU SITE 1:5000



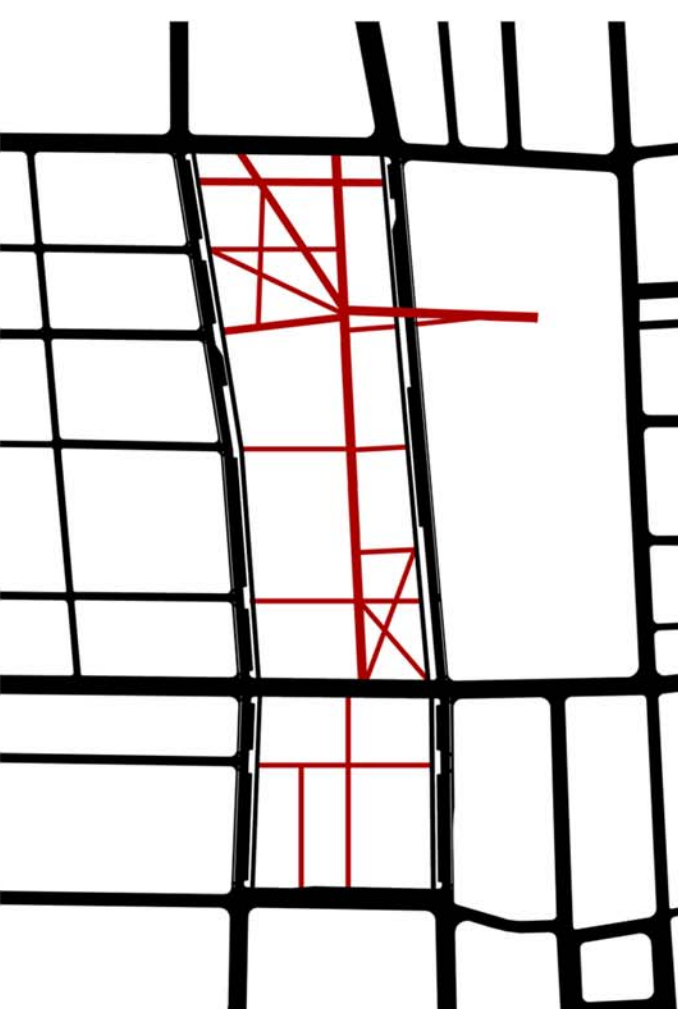
P05 DENSITÉ EXISTANTE



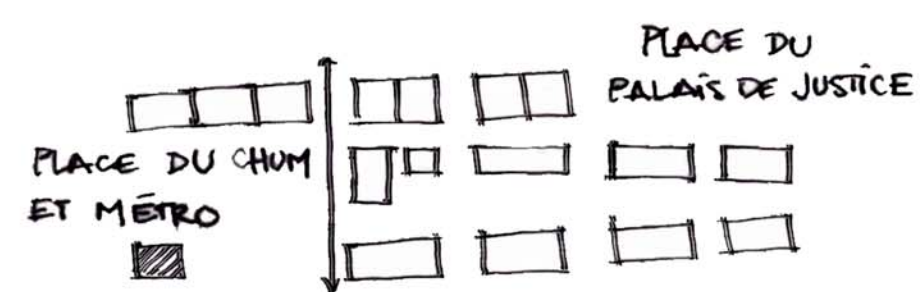
P04 DENSITÉ PROPOSÉE



P03 PERMÉABILITÉ EXISTANTE



P02 PERMÉABILITÉ PROPOSÉE

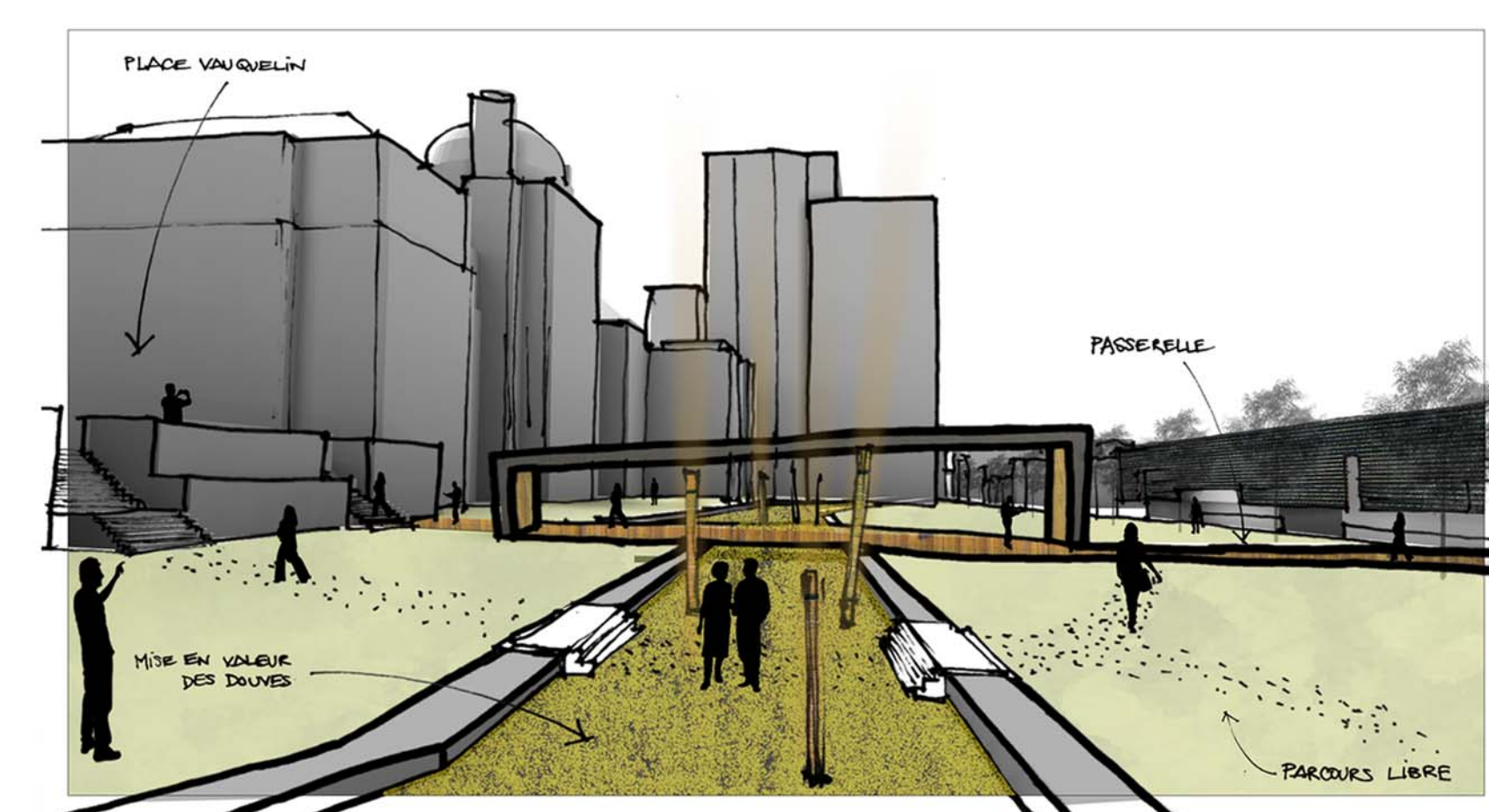


S01 DÉPLOIEMENT DES PRINCIPES DE DENSIFICATION

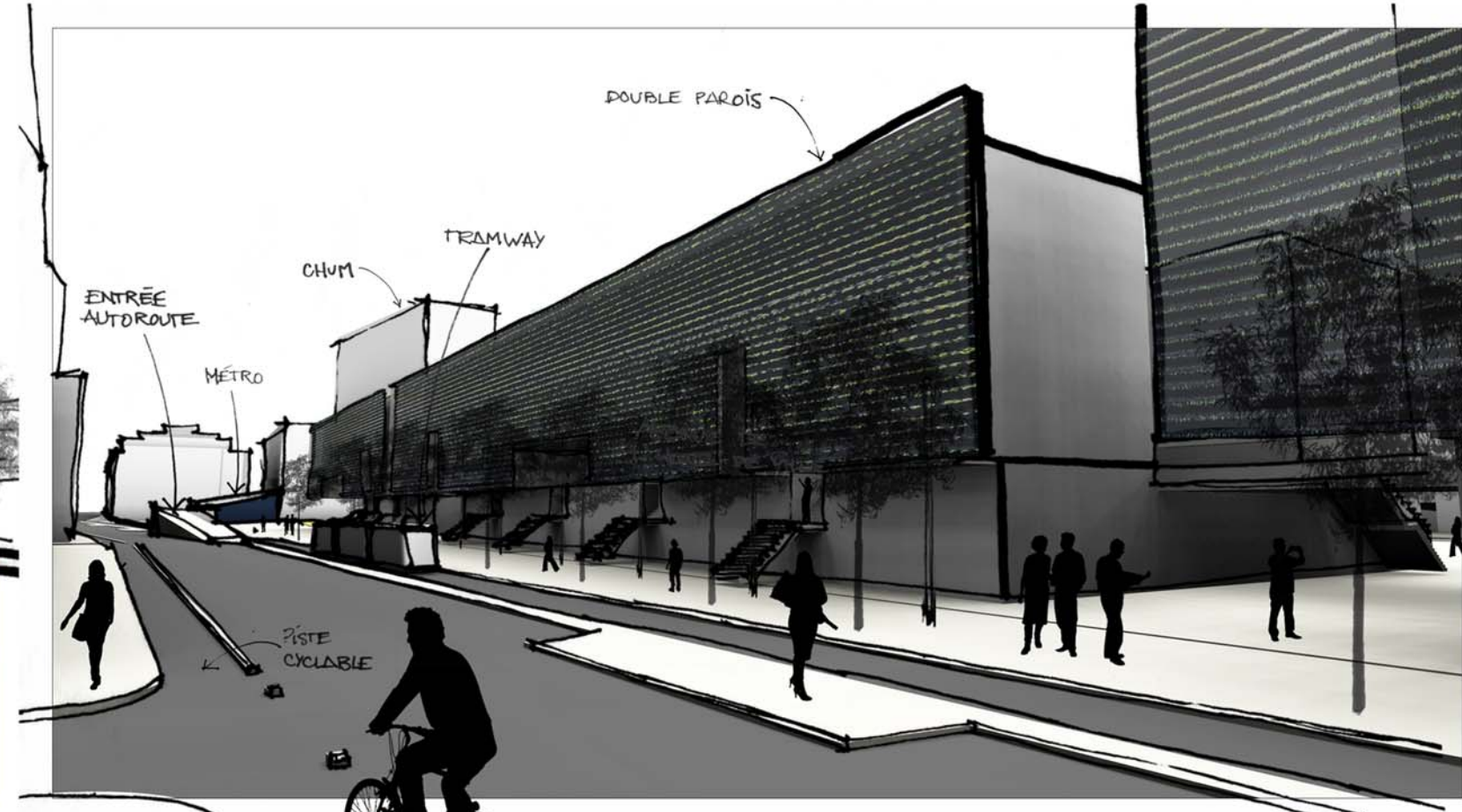
QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET AJOUT DE L'ARTÈRE PIÉTONNE MENANT AU VIEUX PORT, LA PASSERELLE

DENSIFICATION LE PROJET REQUALIFIE LE VIDE URBAIN EN UN TISSU CAPABLE DE GÉRER LA JUXTAPOSITION DES DEUX TRAMES URBAINES DE PART ET D'AUTRE DU SITE. LE GLISSEMENT DES DEUX VOLUMES PRINCIPAUX DE L'AXE NORD-SUD CRÉE DEUX PLACES PUBLIQUES RÉPONDANT AUX BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS AUXQUELS ELLES FONT FACE (PALAIS DE JUSTICE ET NOUVEAU CHUM) ET UNE RUE PIÉTONNE LIANT LA STATION DE MÉTRO CHAMPS-DE-MARS JUSQU'AU PALAIS DE CONGRÈS ET LA STATION PLACE-D'ARMES. CET AXE EST ENTRECROUPE PAR LE PARCOURS MENANT À LA PLACE VAUQUELIN ET AU VIEUX-MONTRÉAL. LA DENSIFICATION PARTICULIÈRE DU PROJET AMÈNE UNE PERMÉABILITÉ AU SOL OFFRANT DES PARCOURS DIVERSIFIÉS ET MET EN PLACE UN CADRAGE ARCHITECTURAL DES ESPACES PUBLICS CRÉÉS, NOTAMMENT EN BORDANT LE CHAMPS-DE-MARS AFIN DE MIEUX LE CERNER ET RÉAFFIRMER SA NATURE DE PLACE PUBLIQUE. L'UTILISATION D'UN JEU DE NIVEAU HIÉRARCHISE LES ESPACES PUBLICS ET SEMI-PUBLICS SOUS FORME DE COURS INTÉRIEURES MENANT AUX FONCTIONS DES ÉTAGES SUPÉRIEURS.

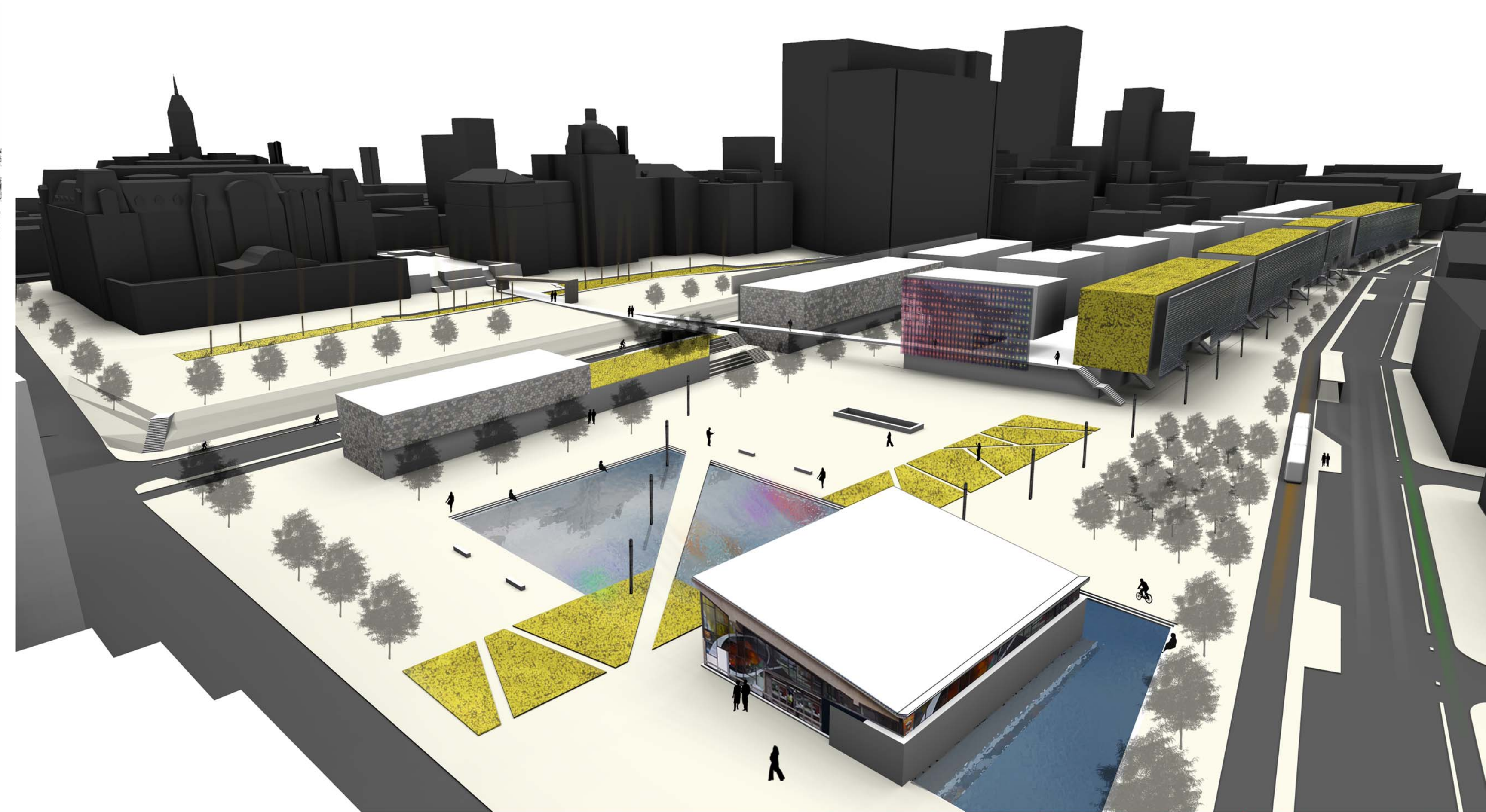
FRANGE720 HISTORIQUEMENT, LES ABORDS DE LA STATION DE MÉTRO CHAMPS-DE-MARS ONT SOUVENT ÉTÉ EN MARGE DE LA VILLE, UNE FRICHE URBAINE. D'ABORD LIMITE GÉOGRAPHIQUE AU-DELÀ DES MURS DE LA CITÉ, PUIS ESPACE VACANT, CETTE FRANGE EST ACTUELLEMENT DÉFINIE PAR L'AUTOROUTE 720. LE RECOUVREMENT ET LA DENSIFICATION DU SITE SONT UN ASPECT ESSENTIEL DE SON DÉVELOPPEMENT. OR, LA NATURE DE CE LIEU DEMEURERA CELLE D'UN INTERSTICE ENTRE LE VIEUX ET LE NOUVEAU MONTRÉAL. LE PROJET SE VEUT DONC UN PARCOURS TRAVERSANT SUCCESSIVEMENT DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX ISSUS DE CETTE CONDITION INHÉRENTE AU SITE: L'EXTRUSION D'UN BÂTIMENT SUR LA TRACE DE L'A720, UNE BANDE DE VÉGÉTATION INDIGÈNE INTÉGRANT CETTE EXTRUSION, UN ÉCRAN LUMINEUX RÉAGISSANT AU FLUX AUTOROUTIER, LA MISE EN VALEUR DES DOUVES PAR DES FÛTS LUMINEUX ET LE DISPOSITIF DE TRAVERSE DES FORTIFICATIONS.



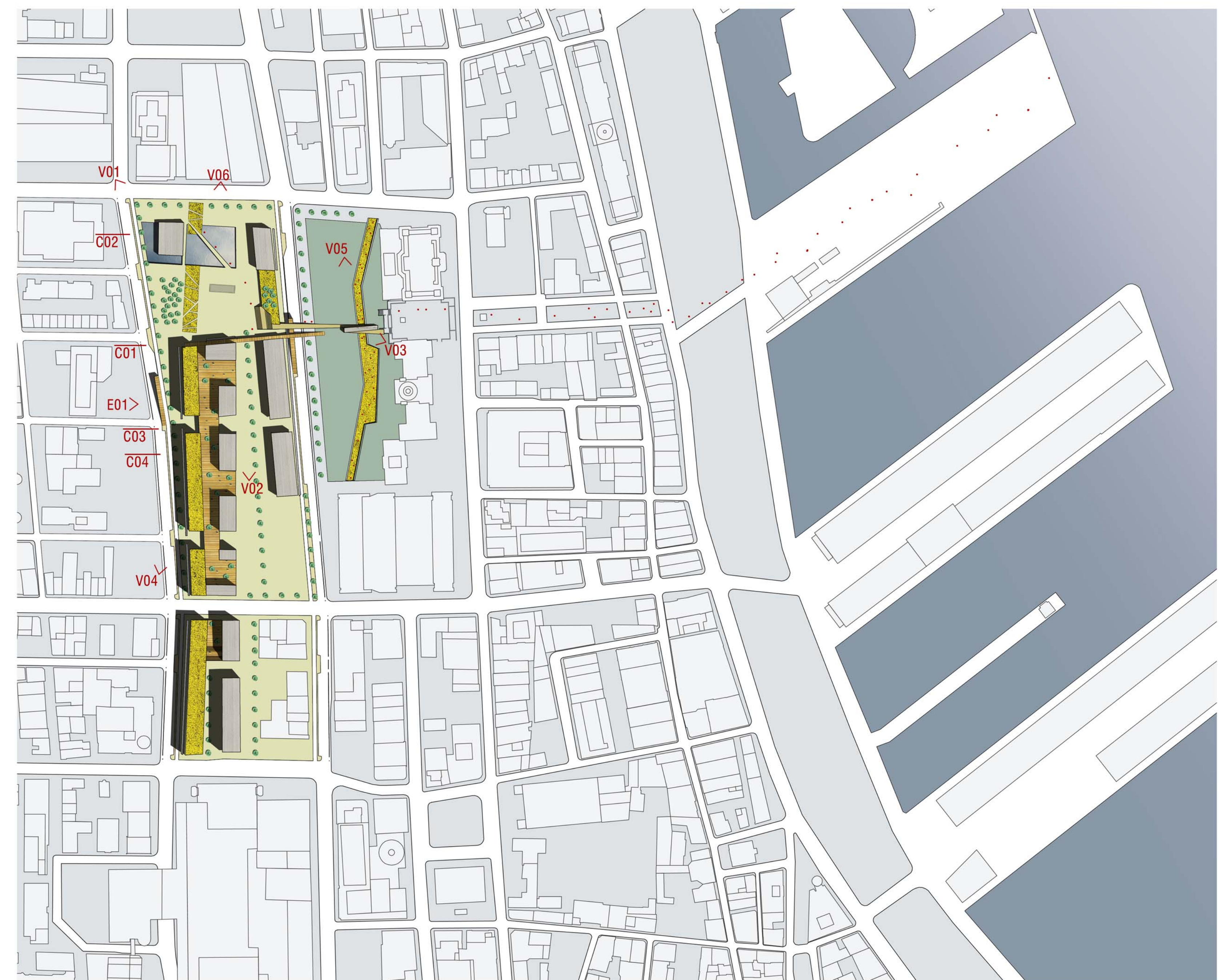
V05 MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE DU CHAMPS-DE-MARS



V04 RUE VIGER - ÉCHELLE LOCALE, DISTRIBUTION DES CIRCULATIONS ET TRAMWAY



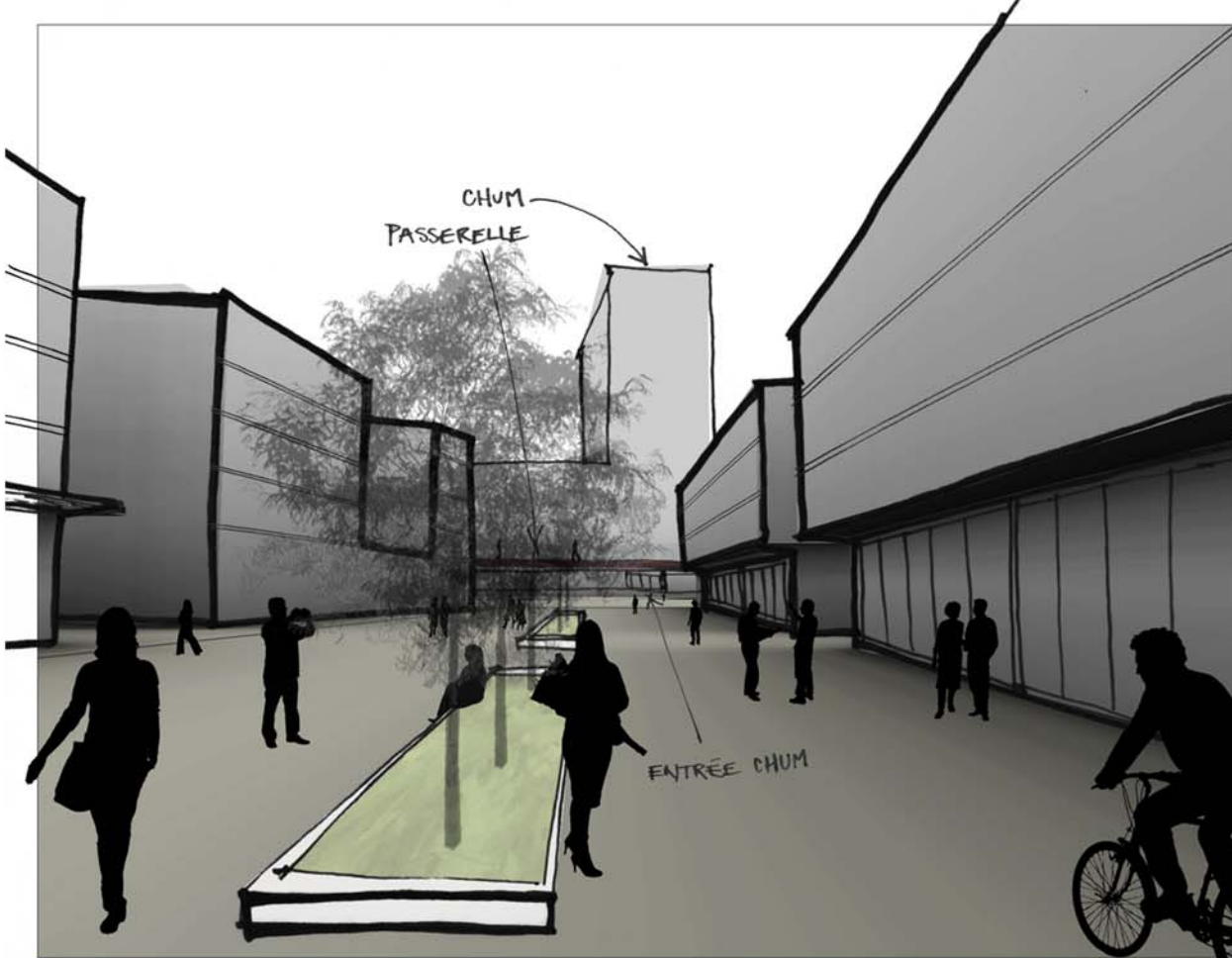
V01 VUE D'ENSEMBLE - ESPACE PUBLIC DE LA STATION DE MÉTRO CDM AU PREMIER PLAN



P01 PLAN DE SITE - PARCOURS ET DIALOGUE DES DIFFÉRENTS SEUILS JALONNANT LE SITE 1:2500



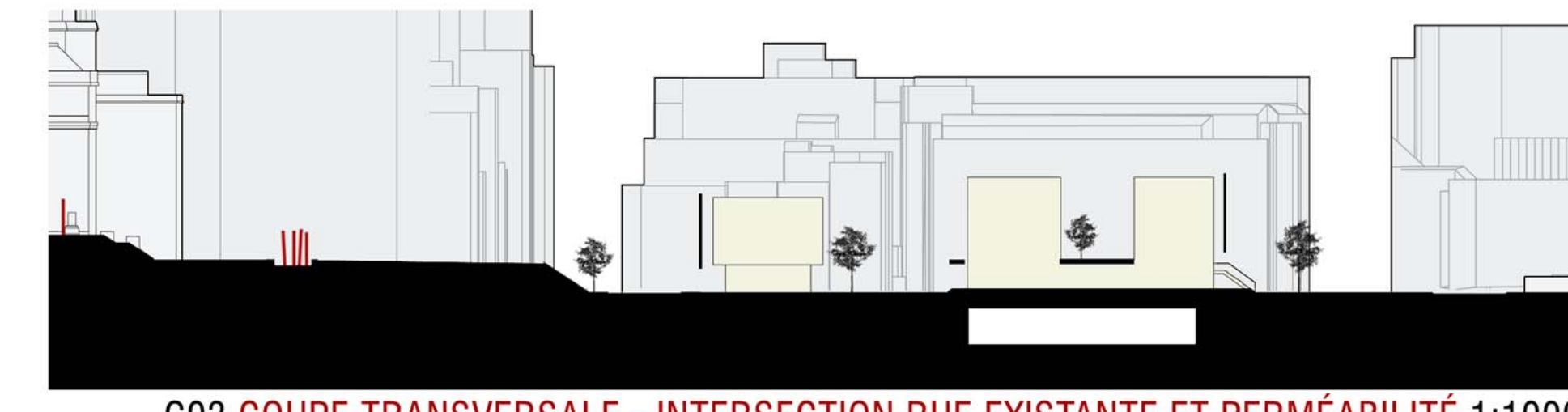
V03 CADRAGE DE LA STATION DE MÉTRO CDM ET PARCOURS



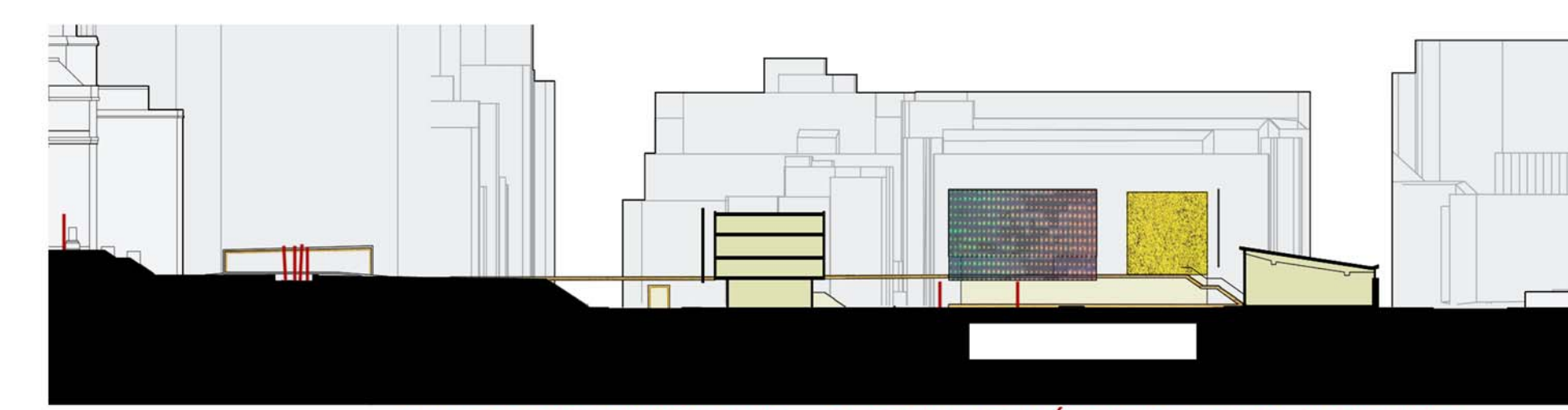
V02 ALLÉE PIÉTONNIÈRE - VERS LA STATION DE MÉTRO CDM



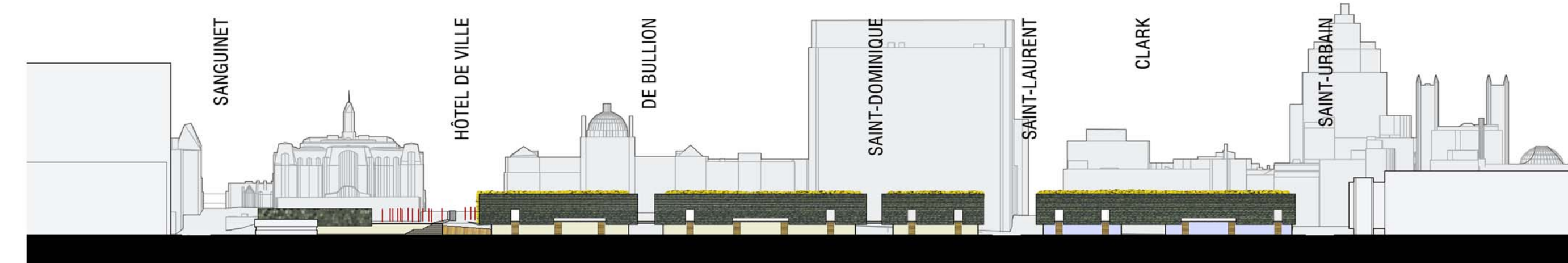
C04 COUPE TRANSVERSALE - ALLÉE PIÉTONNE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES 1:1000



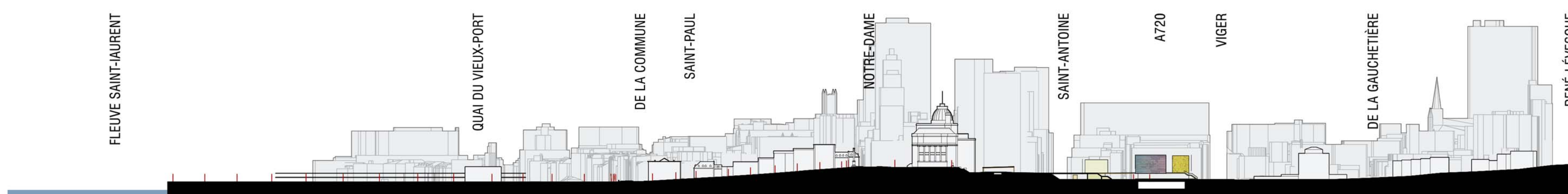
C03 COUPE TRANSVERSALE - INTERSECTION RUE EXISTANTE ET PERMÉABILITÉ 1:1000



C02 COUPE TRANSVERSALE - STATION DE MÉTRO CHAMPS-DE-MARS 1:1000



E01 ÉLÉVATION NORD - RUE VIGER 1:2500



C01 COUPE TRANSVERSALE GÉNÉRALE 1:2500